

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide la décision modificative n°1 du budget principal telle que ci-dessus.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Le Cergne
Mme Hélène VAGINAY



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250918-DELIB2025-171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025
Publication : 25/09/2025